

ABONNEMENT.

Année... 30 fr.
Six mois... 16 fr.
Trois mois... 8 fr.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

INSERIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES

By droit de refus...
Les articles communiqués...

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

SAUMUR

10 Mai 1882.

A peine rentrée, la Chambre reprend ses attaques contre la religion. Samedi, elle a voté, par 379 voix contre 89, une loi qui n'est que la profanation de la mort.

Tout le monde a vu la déclaration produite au nom d'une association formée en vue de garantir l'exécution des volontés du défunt, relatives à leurs funérailles, est exécutoire, dit l'article 4.

Un républicain, piqué de la tarantule politique, a-t-il le brigand des fonctions publiques ? un comité s'est présenté qui lui a dit : Nous allons vous choisir pour candidat, mais nous voulons des gages de civisme, nous exigeons des preuves de votre esprit laïque; signez de papier. Cédant au vertige de l'ambition, le candidat s'engage par écrit à se faire enterrer civilement.

La voilà élu. Quinze ans, vingt ans se passent, le signataire oublie cette promesse; il en a tout fait dans sa vie politique qu'il n'a point tenues ! L'âge arrive avec son cortège d'infirmités et de misères, notre homme s'amande peu à peu et revient à la foi de sa jeunesse, il reprend ses pratiques religieuses et, quand la mort survient, il meurt muni des sacrements de l'Eglise. Sa famille, tout en larmes, se console de sa perte en songeant à sa fin chrétienne et ordonne son enterrement religieux. Alors surgit un délégué du comité qui présente le fatal papier arraché jadis à la faiblesse de l'ambitieux; il exige que les obsèques soient absolument civiles. La famille proteste; elle rappelle les dernières volontés du mourant et sa fin édifiante; le prêtre qui a entendu la confession du malade, qui lui a porté le saint Viatique et fait sur son corps les onctions saintes, réclame au nom de l'Eglise le droit de donner à ce chrétien repentant une sépulture chrétienne.

Le délégué se retire, mais il adresse sa plainte au parquet, invoque l'article 7 de la

loi, et le prêtre est condamné à l'amende, il est jeté en prison !

Voilà ce que les libres-penseurs nomment une loi de liberté, voilà ce qu'ils appellent assurer la liberté des mourants et le respect de la mort !

Si ces lugubres farceurs ne nous avaient pas habitués à toutes les folies, on refuserait d'en croire ses yeux et ses oreilles. Mais non, c'est bien vrai, pour établir cette monstrueuse tyrannie, les républicains invoquent la liberté de conscience !

Les arguments qu'ils apportent sont bien dignes d'une disposition aussi insensée.

Or, M. Clovis Hugues, après s'être déclaré matérialiste et athée, a ajouté : « L'homme n'est qu'un bipède, un bimane, à poil ras. »

Donnée par un radical à tous crins, par un poète chevelu, la définition paraît comique; elle est surtout odieuse. Le bipède à poil ras a osé provoquer son éminent contradicteur, M. Freppel, à une joute oratoire sur le terrain théologique; il a rappelé que lui-même, Clovis Hugues, ancien séminariste détroqué, avait reçu une excellente éducation théologique. Et, pour preuve, il a fourni immédiatement ce prodigieux exposé de philosophie :

« Nous disons que nous exigeons des honneurs funèbres quand nous avons rendu à notre pays quelques services, lorsque nous avons derrière nous tout un passé, toute une longue tradition de dévouement à notre patrie, à la République, à la science ou aux arts; nous voulons, le jour où nous disparaissions, alors que nous allons dormir le grand sommeil, comme disait Bossuet, nous voulons avoir cette conviction et cet espoir d'être accompagnés par nos amis qui, s'ils ne viennent pas saluer en nous une âme immortelle, viendront du moins saluer dans notre cadavre, dans notre corps refroidi, ce qui a été une âme, ce qui a été la vibration d'une conscience... »

Je ferai remarquer qu'on peut croire aux manifestations de l'esprit, d'une certaine âme qui est le résultat, qui est la consé-

quence des fonctions matérielles... la conséquence phosphorique de l'homme lui-même... »

Les républicains ont couvert d'applaudissements ces insanités. Qu'est-ce « qu'une certaine âme, résultat, conséquence des fonctions matérielles ? » Quand les fonctions matérielles ont cessé, le résultat cesse; supprimez la cause, le résultat disparaît. Si bipède qu'on soit, on doit comprendre ce raisonnement. On a beau avoir le poil ras, cette logique est irréfutable.

Donc, les matérialistes ne croient point à l'âme, et alors pourquoi demandent-ils des honneurs funèbres pour certaine âme qui n'existe plus ? On ne doit point d'honneurs au néant.

L'âme, continue l'inflammable orateur, est la conséquence phosphorique de l'homme lui-même. Compréhensible qui pourra ! L'âme est une conséquence phosphorique. Eh quoi ! l'homme ne serait-il plus qu'un paquet d'allumettes ?

Vivant, l'homme est une allumette dont le phosphore est sec; mort, il n'a plus qu'un phosphore humide, et l'allumette ne flambe plus !

Pauvre France ! quels représentants tu l'es choisis ! A la tribune, où retentissaient jadis les voix éloquentes des Villèle, des Châteaubriand, des Berryer, des Guizot, des Montalembert, apparaissent des bipèdes à poil ras, qui transforment l'humanité en paquet d'allumettes ! Certainement cela ne ressemble pas à ce que l'on connaissait autrefois; la France était accoutumée à voir d'autres hommes, à entendre d'autres orateurs. Quel progrès, ou plutôt quelle décadence !

Si ridicules, si insensées que soient de pareilles doctrines, elles ont un côté profondément triste, elles méritent que nous y attachions une importance extrême. Elles sont, en effet, la conséquence naturelle, logique, inévitable du principe républicain. L'Etat laïque est l'Etat sans Dieu, la société laïque est naturellement composée d'éléments laïques, c'est-à-dire d'hommes résolus à se passer de Dieu. Reniant Dieu, ils

nient par là même leur âme immortelle et n'admettent plus que des effets phosphoriques. Nous en arrivons à la matière brute. C'est cette doctrine que l'on prêche aujourd'hui hautement, c'est elle que l'Etat laïque cherche à faire prévaloir par une législation nouvelle, et toutes les lois républicaines convergent vers ce but commun.

Sous l'influence du dogme républicain le mouvement matérialiste s'organise sans violence, mais avec fruit; il s'appuie sur les lois, il se propage par les manuels civiques distribués à l'enfance, par le mariage civil substitué au mariage religieux, par le divorce, demandé au nom du droit naturel, qui aboutit à l'abolition de tout mariage.

A chaque page du livre de la vie sociale, le nom de Dieu est effacé; on y inscrit seulement les droits de la souveraineté de l'homme, et la majesté divine est remplacée par les efflorescences du phosphore humain. La question est donc capitale, et un jour viendra où dans la société sans Dieu les passions matérialistes ne rencontreront plus de résistance, plus de frein; dans leur agitation elles froteront un peu vivement le phosphore et tout le paquet d'allumettes prendra feu. Flambez finances ! Nous assisterons à un grandiose incendie.

LA CHAMBRE.

Séance d'hier mardi. — L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi de M. Naquet sur l'expulsion des étrangers.

M. Tony Revillon attaque violemment le projet qui, d'après lui, ne sera pas plus libéral que la loi de 1849.

Il revendique l'hospitalité et la liberté complète au nom de l'humanité.

Les proscrits étrangers sont des républicains que la République française doit accueillir.

M. Tony Revillon est très-applaudi par l'extrême gauche.

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE

CONGÉ DU CAPITAINE

Par Édouard GRIMBLAT.

XVI

LES DANSEUSES.

Trois jours à peine après l'évasion de Bou-Maza, les attaques recommencèrent.

Le chef rebelle, ralliant les débris épars de ses tribus, inquiéta sans relâche les avant-postes français, voulant fatiguer nos soldats par des alertes successives, jusqu'à ce que les renforts qu'il avait demandés au désert par ses émissaires, cavaliers infatigables, pour lesquels la fatigue et la distance semblaient ne point exister, lui permirent de tenter de nouveau un sérieux engagement.

C'était la guerre qui reprenait avec une intensité nouvelle.

On prête assez peu d'attention, en France, aux bulletins de cette interminable lutte dont une des phases, non peut-être des moins sérieuses, se produit en ce moment même aux frontières tunisiennes.

C'est une injustice criante vis-à-vis de nos pauvres Algériens, car peu de campagnes d'Europe sont plus pénibles, et le soleil, la soif, les maladies frappent aussi sûrement et plus cruellement que les krupps les plus formidables.

On a marché tout le jour sous un soleil de plomb.

L'ennemi, souvent on ne l'a même pas aperçu; mais on l'a senti devant soi, derrière soi, sur ses côtés. Les nerfs sont incessamment tendus, les muqueuses de la gorge se racornissent sous l'air brûlant que l'aspiration leur apporte.

Et pas une goutte d'eau pour étancher cette soif ardente qui cause des douleurs plus intolérables que celles de la faim, pour rafraîchir ces palais embrasés.

De l'eau ? En trouvera-t-on même le soir au bivouac ?

Les guides l'ont affirmé. D'ailleurs, les chameaux suivent à distance avec des outres pleines.

Mais la poursuite a été vive. Elle a jeté la colonne hors de la direction donnée au convoi.

On est parti le matin avec l'espoir de cerner à la fois bêtes et gens, et de puiser à longs traits aux mamelles des brebis.

Mais troupeaux et Arabes ont été plus agiles. On n'a rien pris, et, quand vient la nuit, on campe sur les rives d'un oued quelconque dont le lit desséché n'offrirait pas à une sauterelle de quoi laver le bout

de son aile.

Alors vous voyez officiers et soldats, le quart de fer blanc à la main, fouiller févreusement le lit de la rivière, pour y découvrir une goutte d'eau oubliée par le soleil.

Un peu de mousse humide est une véritable trouvaille. On la suce avec avidité.

Quelques-uns, en déplaçant un quartier de roche, découvrent une flaqué où se tord un escadron de petites sangues fines comme des fils.

On passe cette eau à travers une cravate tendue sur le quart en guise de filtre, et souvent, malgré cette précaution, on a, quelques minutes après avoir avalé l'eau, le palais tout en sang.

C'est une sangue qui, dérangée dans ses ébats, s'y est attachée et se venge à sa façon.

La plupart du temps, toutes les recherches sont vaines, et l'on passe toute la nuit à attendre la venue du convoi qu'un détachement a été rallier.

Combien de fois, hélas ! le jour ne vient-il pas avant le convoi !

Qu'on joigne à ces privations des fatigues incessantes, les fièvres, les dysenteries, etc., et l'on ne s'étonnera plus qu'un régiment en Afrique, à la fin d'une journée où il a reçu à peine quelques coups de fusil, ait son effectif aussi diminué que celui d'un régiment en Europe après de sanglants engagements.

José ne pouvait méconnaître toute l'étendue

d'une faute qui prolongeait ces souffrances et ces dangers, et les nouvelles attaques de Bou-Maza eussent pu influer sur le conseil de guerre chargé de juger l'homme auquel le chef Touareg devait sa liberté.

Mais la justice militaire ne subit pas d'influences personnelles, et si, par des nécessités indiscutables, son code est sévère, elle n'en poursuit l'application qu'avec une réserve extrême, cherchant toujours non pas un coupable, mais un innocent dans le prévenu, et, sauf les cas, heureusement si rares dans notre armée, de lâcheté et de forfaiture à l'honneur, fouillant avidement dans les antécédents de l'accusé pour y trouver matière à indulgence.

Cependant, à la faute commise par José il n'y avait qu'une expiation : la mort.

La peine de mort fut donc, à l'unanimité, prononcée contre lui. Mais, le verdict rendu, les juges rédigèrent et signèrent un recours en grâce, basé sur les services précédents rendus par le condamné, et le gouverneur, heureux d'y faire droit, continua le châtiment suprême en cinq années de détention.

Tous ces détails, dit Djemmaah en terminant son récit, me furent donnés par un des cavaliers de mon père qui, faisant en même temps partie du goum soumis aux Français, nous servait d'espion.

Pour nous, enfant du grand désert, la perte de la liberté est pire que la mort, et je souffrais, comme s'il se fût agi d'un des miens, du châtiment.

M. Louis Légrand lui succède à la tribune et défend le projet.

M. Pelletan s'étonne que M. Légrand ait dit que la responsabilité ministérielle suffirait pour empêcher l'arbitraire, s'il venait à se produire à l'ombre de la loi qu'on va faire.

Lorsqu'un gouvernement fera une expulsion arbitraire, il invoquera pour se défendre devant la Chambre la perturbation que jette dans le pays une crise ministérielle.

Il ajoute que la loi nouvelle ne rendra aucun service et ne tranchera pas les difficultés diplomatiques.

Il termine en disant que c'est la suppression du droit d'asile, et ce droit doit être sacré aux républicains. (Vifs applaudissements à gauche.)

M. de Freycinet donne des explications très-embarrassées. D'après lui, le nouveau projet est bien meilleur que la loi de 1849, car elle permettra de répondre aux réclamations diplomatiques et de motiver des refus d'extradition.

Le président du conseil est très-fréquemment interrompu. Il affirme que le texte du projet est le plus libéral qui soit en Europe.

M. Pelletan constate que le ministre n'a rien répondu à la question, et que l'arbitraire restera toujours suspendu sur la tête des étrangers.

Le passage à la discussion des articles est voté par assis et levé.

Au scrutin, l'amendement de M. Pelletan sur l'article unique, amendement qui consiste à supprimer simplement les dispositions de la loi de 1849, est repoussé par 301 voix contre 134.

M. Naquet défend à son tour un amendement qui consiste à ne laisser s'exercer le droit d'expulsion qu'envers les nationaux du pays contre lequel on sera en guerre ou dans le cas d'insurrection à main armée.

M. le ministre de l'intérieur combat ce contre-projet.

Le contre-projet de M. Naquet est repoussé par 333 voix contre 80.

M. Granet parle contre le second paragraphe de l'article unique du projet gouvernemental; ce paragraphe dit que l'expulsion sera accordée lorsque l'étranger aura été condamné par un tribunal français ou étranger.

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi.

Chronique générale.

Le groupe de l'Union républicaine a tenu une séance qui a été ouverte par un discours de son nouveau président, M. Waldeck-Rousseau.

Ce discours contient un exposé du programme que se proposent de suivre les gambettistes :

« En me désignant pour la présidence de cette importante réunion, vous avez constaté que mes sentiments ne diffèrent

indigné à celui qui s'était si généreusement compromis pour moi.

« Vainement mon père essaya d'enlever le prisonnier à l'escorte qui l'emmenait à la prison de Mascara, d'où il devait être dirigé sur le boulet d'Alger.

« Il fut repoussé.

« Je suivis quelque temps encore mon père dans sa campagne contre les colonnes de Géryville, mais je voyais avec horreur les traitements que les nôtres faisaient subir à vos soldats prisonniers, et plus d'une fois j'eus le bonheur d'arracher quelques-uns de ces malheureux aux tortures qui les menaçaient.

« Ma pensée ne quittait plus le pauvre captif.

« Une nuit, les Touaregs rentrèrent seuls au douar. Bou-Maza, poursuivi par un détachement français, avait roulé avec son cheval au fond d'un précipice et s'était tué dans sa chute.

« Vainement, le jour venu, nous cherchâmes son corps. Il avait été enlevé par les Français, qui voulaient constater la mort d'un de leurs plus terribles ennemis.

« En effet, cette mort mit fin à l'expédition. Toutes les tribus soulevées sollicitèrent l'aman. On nous rendit le corps de notre père et maître, et je pus lui rendre les derniers devoirs au lieu de sépulture de nos ancêtres, là-bas, sous les grands palmiers de l'Ammar.

pas des vôtres, et que, après les événements auxquels j'ai pu être mêlé, je n'ai apporté d'autre ambition que celle de soutenir avec vous et parmi vous cette politique progressiste qu'on ne saurait sans péril ni répudier ni renouer.

« Notre programme de réforme se différencie moins par les questions auxquelles il touche que par le caractère des solutions qu'il propose.

« Tout le monde veut réformer la magistrature, réorganiser le service militaire, développer l'esprit d'association, encourager la prévoyance, venir en aide à notre commerce, à notre industrie, à notre agriculture, mais, sur tous ces points, ce sont des solutions fermes, précises, pleinement démocratiques, que vous avez manifesté la volonté de poursuivre.

« Nous voulons une organisation judiciaire qui garantira au citoyen une justice prompte et éclairée, à l'état républicain le concours du juge; l'égalité et la proportionnalité des charges doivent être la règle du service militaire comme de l'impôt.

« Nous ne croyons point qu'on puisse développer l'esprit de prévoyance en maintenant toutes les tutelles et toutes les entraves créées par les législations antérieures. Nous n'avons pas l'illusion de croire qu'on puisse exonérer le travail national sous toutes ses formes de la dime que prélèvent sur lui des intérêts parasites sans irriter certains monopoles et sans provoquer des coalitions toujours redoutables.

Après ce discours, M. Louis Légrand a soumis à la réunion les conclusions de son rapport sur le projet de loi relatif à la réforme judiciaire; ces conclusions ont été approuvées.

A Paris, dans le dix-huitième arrondissement, c'est un ouvrier socialiste collectiviste qui a été élu conseiller municipal. Deux autres candidats, socialistes aussi, M. M. Simonneau et Lucipia, ont été évincés. Trop bourgeois! Le jeune Lucipia, qui avait eu 1,070 voix le dimanche précédent, n'en a plus retrouvé que 823.

L'élu, M. Jeoffrin, ouvrier mécanicien, est un amnistié.

La Cour d'appel d'Agen vient de confirmer, par un arrêt fortement motivé, le jugement du tribunal de première instance qui avait condamné la ville d'Agen à payer aux Frères de la Doctrine chrétienne la somme de 15,000 fr. pour dommages causés par la laïcisation de l'école communale au mépris d'un traité existant entre la municipalité et l'Institut congréganiste.

Veut-on apprécier l'impartialité qui préside aux examens pour le brevet de capacité? A la dernière session des examens qui s'est tenue à Evreux, l'un des examinateurs était le rédacteur en chef du journal radical de la ville!

Le Français dit que les jeunes filles qui se

« Alors je me trouvai complètement isolée. Ma mère était morte depuis longtemps. Il n'y avait plus d'affection pour moi sous la tente de Bou-Maza.

« Un de nos chefs voulut me marier à son fils, mais une force irrésistible me poussait vers Alger. J'implorai Dieu et je m'échappai.

« J'ai marché longtemps, bien longtemps, vivant de fruits sauvages, car je voulais conserver quelques sequins que mon père me donnait jadis et qui m'aideraient peut-être à obtenir la liberté de mon bienfaiteur.

« Enfin, je suis allée à la prison d'Alger. On m'a repoussée. Je faillis devenir folle. Mais le souvenir de José me rendit courage. D'ailleurs, je me sentais près de lui.

« En voyant les passants se grouper autour des Almées, l'idée me vint de faire comme elles et d'augmenter mon petit trésor pour pouvoir offrir une plus forte rançon.

« Les Français sont généreux et je me croyais bientôt au bout de ma tâche lorsque le serpent de ce mauvais homme s'est jeté sur moi... »

Et la pauvre fille frissonnait encore à cet horrible souvenir.

(A suivre.)

présentaient le 28 mars pour le brevet d'insultatrice ont eu à répondre à cette question : « Quel est, dans l'histoire de France, le personnage qui vous paraît avoir le plus de titres à l'admiration et à la reconnaissance de la postérité? — Donnez les motifs de votre choix. »

Il est clair que cette question est un piège, puisque chacun peut y répondre suivant son sentiment propre, mais avec la certitude d'être évincé s'il ne se rencontre pas juste avec l'opinion de l'examineur.

ASSASSINAT DE LORD CAVENDISH

ET DE
M. THOMAS BURKE.

Le parti révolutionnaire qui exploite l'agitation irlandaise vient de se signaler par deux attentats, qui sont tout à fait dans ses moyens et dans ses traditions. Lord Cavendish, secrétaire d'Etat pour l'Irlande, et son secrétaire, ont été assassinés, samedi, en plein jour.

Ce double crime, se produisant au moment où M. Gladstone se résignait à la politique des concessions, est de nature à changer de fond en comble la politique anglaise, et nous pourrions fort bien apprendre la démission du premier ministre et l'avènement de la politique de répression.

Nous souhaitons seulement que cette répression soit intelligente et qu'elle sache discerner entre les malheureux Irlandais qui ne sont coupables que de misères, et les exploitateurs internationaux, qui ne montrent aucune pitié, et qui se sont abattus sur l'Irlande, où ils jouent du couteau, après avoir joué du pistolet à Madrid, du poignard à Rome, du fusil de chasse à Berlin, de la dynamite à Saint-Petersbourg et du pétrole à Paris.

Voici, d'après le *Clairon*, le récit de l'attentat :

Vers sept heures, hier soir, lord Cavendish et M. Burke se promenaient dans une des vallées du Phoenix Park, le plus grand et le plus beau des squares de Dublin, rendez-vous de la société élégante, lorsqu'une voiture s'arrêta subitement auprès du ministre et du sous-secrétaire.

Quelques passants, qui ont assisté de loin, et sans se douter de ce qui allait advenir, au drame, avaient remarqué que cette voiture contenait quatre hommes.

Dès qu'elle fut arrêtée, deux individus en descendirent avec précipitation et se jetèrent sur lord Cavendish et M. Burke, dont ils labourèrent le cou et la poitrine d'une arme pointue qu'on croit être un poignard.

Si subite avait été l'agression, que les malheureux fonctionnaires ne purent pousser que des gémissements sourds, se débaltre quelques instants, et tomber épuisés et sans vie.

Leur forfait commis, les deux misérables remontèrent dans la voiture qui prit la fuite au triple galop.

Lorsqu'on accourut et qu'on aperçut les deux cadavres, horriblement mutilés et gisant dans une mare de sang, il n'était plus temps de se mettre à la poursuite des assassins, dont la police a été impuissante jusqu'ici à retrouver les traces.

Il y avait quelques heures à peine que lord Cavendish et M. Burke étaient arrivés à Dublin, avec le comte Spencer et sa suite.

Toute la ville a été frappée de stupeur lorsqu'on a appris ce qui venait de se passer. Les conjectures les plus diverses ont été formulées quant aux causes de l'attentat, et quoique l'opinion générale l'attribuât au *land leaguers*, on a été surpris d'apprendre que les victimes avaient été dépouillées de leur argent, de leurs bijoux et de leurs papiers.

Au château, l'attentat de Phoenix Park a occasionné une réelle panique. De forts détachements de *constables* ont été postés aux bords de la résidence vice-royale et lord Spencer a été si profondément frappé de la fin malheureuse de ses collaborateurs, qu'il aurait formellement manifesté l'intention de donner sa démission.

Tous les postes de police ont été avisés de l'assassinat du secrétaire et du sous-secrétaire d'Etat, et des instructions leur ont été transmises pour exercer une surveillance rigoureuse sur les étrangers d'allures suspectes. En outre, dans l'idée que les coupables pourraient bien être des *fenians* envoyés d'Amérique, ordre a été donné d'observer de

près, pendant quelques jours, les allées venues à bord de tous les navires, les allées dans les ports irlandais.

C'est surtout pour M. Gladstone que le cident terrible, qui ne pourrait être comparé, au point de vue du lecteur français, qu'à un fatal coup de pistolet dont mourut Victor Noir, en 1870, et qui assassa pour ainsi dire, l'empire libéral.

En ce qui concerne personnellement notre ministre, il est, il faut le reconnaître, doublement touché par ce crime : comme homme privé et comme politicien.

Lord Frederick Cavendish était, en effet, un de ses très-proches alliés, ayant épousé la fille de lord Littleton, propre nièce du chef du cabinet. Au point de vue politique, le malheur n'est pas moins grand, le regretté défunt appartenait à une des notables familles du parti *wigh* : frère du marquis de Hartington (un des chefs de la majorité actuelle) et deuxième fils du duc de Devonshire, il représentait depuis vingtaine d'années les libéraux du North Riding, dans le comté d'York. De plus, il avait été, pendant quelque temps, secrétaire intime de M. Gladstone, et, à ce titre, sa nomination au secrétariat pour l'Irlande avait une signification toute particulière.

Ce crime est un malheur pour l'Irlande, une tache sur la cause qu'elle défend depuis près de trois siècles.

Nous ne savons ni ce que fera le gouvernement britannique, ni ce que feront les chefs de la Ligue agraire. Nous voudrions pouvoir conseiller aux uns et aux autres, le sang-froid et la modération. Ce qui nous paraît nécessaire à cette heure, aussi bien pour le cabinet de Londres que pour les Irlandais, c'est de ne pas confondre dans la même réprobation les assassins de la Révolution cosmopolite et les malheureux paysans qui réclament un *modus vivendi* acceptable, fondé sur l'équité. L'un doit poursuivre le crime sans oublier les réformes à faire; les autres doivent, pour triompher légitimement, séparer avec soin leur cause qui est digne d'intérêt, du parti de la Révolution, qui ne mérite aucune pitié.

On a arrêté un individu nommé Charles Moore, que l'on soupçonne être l'un des assassins de lord Cavendish.

Parti hier soir de Dublin, par le train à quatre heures, il est descendu à Maynooth où son arrestation a été opérée.

Charles Moore prétend qu'il est arrivé vendredi d'Amérique. Il désire aller à Longford, mais s'étant senti indisposé il a pris un billet pour Maynooth.

On le conduira aujourd'hui à Dublin pour faire constater son identité.

Charles Moore s'est évanoui au moment où il a été arrêté. Son signalement coïncide exactement avec celui de l'un des assassins.

Le gouvernement a offert à sir Charles Dilke le poste de secrétaire d'Etat pour l'Irlande. Sir Charles Dilke ne veut accepter qu'autant qu'il pourra siéger dans le cabinet de cabinet. Le gouvernement repousse cette condition.

La *Pall Mall Gazette*, dans sa 5^e édition de six heures du soir, publiait lundi l'information suivante :

« Une dépêche arrivée de Dublin annonce qu'on a trouvé à Chapelizod le cadavre d'un cocher de fiacre (*carman*), qu'on suppose être celui qui a amené les assassins de lord F. Cavendish et de M. Burke au Phoenix Park. »

BULLETIN FINANCIER.

Les séances se suivent et se ressemblent peu d'activité sur toute la ligne.

Nos rentes elles-mêmes se traitent avec mollesse. Le 3 0/0, 84.02 et 84.05; l'amortissable, 84.00 et 84.25; le 5 0/0, 117.37 à 117.40.

L'italien est de plus en plus délaissé, le nouveau emprunt fait à Londres n'a rencontré aucun succès.

La Banque de France, dans les conditions où elle trouve le marché, a de grandes chances de passer à 5,625.

Le Crédit Foncier se négocie à 1,495, en hausse importante sur les cours de la veille. Ce titre, qui est une obligation foncière et communales du premier établissement, est une des rares valeurs qui trouvent des acheteurs. Les obligations communales sont actuellement en émission à 480, et par conséquent à 96 fr., présentent tous les avantages de placement sûr et rémunérateur.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 9 MAI 1882.

Valeurs au comptant.			Valeurs au comptant			Valeurs au comptant.		
Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.		Dernier cours.	Clôture préc.	
3 % amortissable.	83 80	83 80	Nord	2125	2110	OBLIGATIONS		
3 % amortissable nouveau.	84	84 05	Orléans	1295	1300	Dép. de la Seine, emprunt 1857	240	240
4 1/2 %	112 40	112	Ouest	805	807 50	Obligations foncières 1877.		
Obligations du Trésor.	512 35	512 20	Compagnie parisienne du Gaz.	1610	1620	Obligations communales 1879.	442	444
Obligations du Trésor nouvelles	516	517 50	Canal de Suez.	2750	2785	Obligat. foncières 1879 3 %	487	497 00
Banque de France.	5590	5600	C. gen. Transatlantique.	555	555	Est	378	378
Comptoir d'escompte	1045	1040	OBLIGATIONS			Midi	378	375 25
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1485	1500	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	502	502	Nord	380	379 75
Crédit de France	389	390 50	1865, 4 %	518	516	Orléans	376	376 50
Crédit mobilier	580	580	1869, 3 %	405	399	Ouest	374	374 25
Est	750	750	1871, 6 %	395	394	Paris-Lyon-Méditerranée.	377	379
Paris-Lyon-Méditerranée.	1735	1730	1875, 4 %	512	518 75	Paris-Bourbonnais	378	379
Midi	1310	1300	1876, 4 %	514	510	Canal de Suez.	559	555

GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
CHEMIN DE FER D'ORLÈANS.

3 heures	8 minutes du matin.	express-poste.
6	45	(s'arrête à Angers)
8	56	omnibus-mixte.
1	25	soir.
3	32	
7	15	express.
10	37	omnibus (s'arrête à Angers)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	26 minutes du matin.	direct-mixte.
8	21	omnibus.
9	43	express.
12	40	soir.
4	44	omnibus-mixte.
10	28	express-poste.

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Etudes de M^e V. LE RAY, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir, n^o 12, et de M^e Lecompte, notaire à Brézé.

VENTE
AUX ENCHÈRES,
sur conversion de saisie immobilière
En quatre lots,
DE DIVERS
IMMEUBLES
Consistant en jardin, maisons d'habitation et vigne,
Le tout situé communes de Chacé et de Saint-Cyr-en-Bourg.

L'ADJUDICATION aura lieu en l'étude et par le ministère de M^e Lecompte, notaire à Brézé, le mardi trente mai mil huit cent quatre-vingt-deux, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient :
Qu'aux requête, poursuite et diligence de M. Michel Patry, propriétaire, ancien garde particulier, demeurant à Brézé, saisissant,
Ayant M^e Le Ray pour avoué ;
En présence ou eux dûment appelés de :

- 1^o M. Antoine Claveau, maître carrier, demeurant à Saumoussay, commune de Chacé, partie saisie.
- Ayant M^e Coquebert de Neuville pour avoué ;
- 2^o M^{me} Louise Lequippé, épouse séparée de corps et de biens du sieur Antoine Claveau, sus-nommé, demeurant à Saumoussay, commune de Chacé, créancière hypothécaire ;
- 3^o M. Louis Liépard, banquier, demeurant à Saumur, créancier hypothécaire ;
- Ayant M^e Albert pour avoué ;
- 4^o M. Eugène Neau, propriétaire, demeurant à Saint-Cyr-en-Bourg ;
- 5^o M^{me} Madeleine Brisson, propriétaire cultivatrice, veuve de M. Pierre Rigault, demeurant à Bizay, commune d'Épieds ;
- 6^o M. Pierre Rousseau, propriétaire cultivateur, et M^{me} Madeleine Alleaume, son épouse, demeurant ensemble commune de Saint-Cyr-en-Bourg ;

Créanciers hypothécaires, ayant M^e Lecoy pour avoué ;
7^o MM. Michel et Jules Ecot, es-compteurs, demeurant à Montreuil-Bellay ;
Créanciers hypothécaires, ayant M^e Beurepaire pour avoué ;

Et, en exécution d'un jugement rendu sur requête par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du vingt-neuf avril mil huit cent quatre-vingt-deux, enregistré et mentionné aux hypothèques ;

Ledit jugement prononçant la conversion en vente aux enchères publiques de la saisie immobilière pratiquée contre le sieur Antoine Claveau, suivant procès-verbal du ministère de Chevallier, huissier à Montreuil-Bellay, en date du trente novembre mil huit cent quatre-vingt-un, enregistré, dénoncé et transcrit au bureau des hypothèques de Saumur le dix-neuf décembre mil huit cent quatre-vingt-un, volume 31, n^o 11 ;

Il sera, après l'accomplissement des formalités voulues par la loi, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M^e Lecompte, notaire à Brézé, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, procédé à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après désignés, sur les lotissements et mises à prix ci-dessous.

A VENDRE
UNE USINE
A SAUMUR,
Avec Machine à vapeur verticale
Forcée 3 chevaux,
Et tous ses accessoires, pouvant servir à toute industrie.
S'adresser au bureau du journal.

Mise à prix : deux cents francs, ci..... 200 fr.

Commune de Saint-Cyr-en-Bourg.
2^o Lot.
Une habitation en roc, sise au village de Saumoussay, commune de Saint-Cyr-en-Bourg, comprenant une cuisine, salon, chambre à côté, une boulangerie sur la cuisine, caves, caveau, pressoir, jardin d'une contenance d'environ un are dix centiares, joignant au levant le roc, au midi la rue, au nord Pierre Lequippé.
Mise à prix : quinze cents francs, ci..... 1.500

3^o Lot.
Une maison, située aux mêmes lieu et commune, composée d'une chambre basse à cheminée, une autre chambre à côté, chambre haute à cheminée au-dessus, grenier au-dessus, caves à cheminée dans laquelle est un four, granges, caves, pressoir, cour devant la maison, puits, le tout en un seul tenant, joignant d'un côté Tessier, d'autre côté la veuve Pilotreau, d'un bout la rue de Saumoussay.
Mise à prix : deux mille francs, ci..... 2.000

4^o Lot.
Environ huit ares dix centiares de vigne, situés aux Ruaux ou Rochuis, même commune, joignant au nord Chevallier et autres, au levant les représentants des demoiselles de Tigné, au midi M. Billeau.
Mise à prix : cent cinquante francs, ci..... 150

Total des mises à prix : trois mille huit cent cinquante francs, ci..... 3.850

Nota. — Il est déclaré, conformément aux dispositions de l'article 696 du Code de procédure civile, modifié par la loi du vingt-un mai mil huit cent cinquante-huit, que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription sur lesdits immeubles saisis, pour raison d'hypothèques légales, devront requérir cette inscription avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

- 1^o A M^e V. LE RAY, avoué-licencié à Saumur, rue du Marché-Noir, n^o 12, poursuivant la vente ;
- 2^o A M^e COQUEBERT DE NEUVILLE, ALBERT, LECOY et BEUREPAIRE, avoués à Saumur ;
- 3^o A M^e Lecompte, notaire à Brézé, dépositaire du cahier des charges.

Pour extrait conforme aux prescriptions du Code de procédure civile, rédigé par l'avoué soussigné.
Saumur, le huit mai mil huit cent quatre-vingt-deux.

V. LE RAY.
Enregistré à Saumur, le
mai mil huit cent quatre-vingt-deux,
folio case . . . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.
(28 0) Signé : L. PALUSTRE.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER
DE SUITE,
UNE MAISON
Sise à Saumur, rue de l'Abrevoir, n^o 14.
S'adresser, pour traiter, à M. LOISELLEUR, rue de Bordeaux, ou au notaire. (263)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A LOUER
DE SUITE,
UNE MAISON
Située à Saumur, rue de l'Ancienne-Messagerie, n^o 8.
S'adresser au notaire. (262)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
L'HOTEL VÉE
Situé à Saumur, place Maupassant.
S'adresser, pour traiter, au notaire.

A VENDRE
OU A LOUER
PRÉSENTENT
MAISONS
A Beaulieu, commune de Dampierre.
S'adresser à M. Joseph SCHRETTEN-THALER, pâtissier, rue Saint-Jean.

A LOUER
POUR ENTRER EN JOUISSANCE
DE SUITE,
UNE MAISON
Avec cave et jardin,
Situés à Saint-Florent,
Appartenant à M. Poitou-Bernard, propriétaire à Saumur.

Cette maison était occupée autrefois par M. Frédéric Gratien, négociant à Saint-Florent, actuellement en faillite.
S'adresser à M. Ludovic PROUST, expert comptable à Saumur, syndic de la faillite de M. Frédéric Gratien.

A LOUER
DEUX MAISONS
Sises à Saumur, place et rue du Marché-Noir.
La première, actuellement occupée par M. Prudhomme au, serrurier, fait angle sur la place et la rue du Marché-Noir.
La seconde, occupée par M^{me} Guichard, corsetière.
Les deux maisons peuvent être réunies en une seule, si on le désire.
S'adresser à M. Prudhomme et à M^{me} Guichard, ou au bureau du journal.

A VENDRE
UN TERRAIN
A Saumur, rue de Bordeaux.
S'adresser à M^e BRAC, notaire, place de la Bilange. (216)

A CÉDER
MAISON DE MODES
à Saumur.
S'adresser à M^{me} LAMBERT, 6, rue Saint-Jean. (279)

A CÉDER, pour cause de santé, un atelier de corsetière et magasin de corsets. — Clientèle de premier ordre. — Conditions avantageuses. — S'adresser au bureau du journal.

UNE MAISON de Saumur, Vins, liqueurs, demande un représentant sérieux pour faire la place. S'adresser au bureau du journal.

AVIS
LES MAGASINS DE LA GLANBUSE
51 et 53, rue Saint-Jean, SAUMUR,
Demandent deux apprentis pour les modes.
Conditions avantageuses. (243)

VICHY SOURCE LARDY, alcaline gazeuse et ferrugineuse, employée avec succès, contre les maladies du foie, de la rate, de la vessie et de l'estomac. Chez les M^{rs} d'Eaux Minérales et Pharmaciens.

SPA POUHON DU PRINCE DE COURCELLE. — Eau minérale ferrugineuse gazeuse. Très chargée en fer. L'abondance d'acide carbonique qu'elle contient, maintient le fer à l'état de dissolution parfaite et la rend très digestible. — Très salutaire dans toutes les maladies où le fer est ordonné.
Chez les Pharmaciens et M^{rs} d'Eaux Minérales.

VALS VIVARAISES
Source n^o 1. — Maladies des organes digestifs.
Source n^o 2. — Goutte, rhumatisme, diabète urique.
Source n^o 3. — Maladies de l'appareil biliaire.
Source n^o 4. — Appareil urinaire, gravelle.
Source n^o 5. — Maladies des organes digestifs.
Le numéro porté sur l'étiquette indique le dosage approximatif de bicarbonates alcalins contenus dans chacune des sources.
Chez les M^{rs} d'Eaux Minérales & Pharmaciens.

PHARMACIE-DROGUERIE
Ancienne Pharmacie PASQUIER
A. CLOSIER, Successeur,
Lauréat de l'École de Pharmacie, élève de l'École Supérieure de Paris,
20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales.
Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale.
Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies.
On trouve à la même pharmacie : le biberon à vis de Raynal, le biberon-soupe de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaut.

PORTRAITS d'après PHOTOGRAPHIE
GRANDEUR NATURELLE,
Ressemblance et inaltérabilité garanties.
50 fr. avec le passe-partout.
Visiter les portraits rue Courcouronne, n^o 1.
Saumur, imprimerie de P. GODDET.